

LEGENDE

- Zonage réglementaire**
- U
 - AU
 - AU0
 - AUX
 - AUX0
 - AUE
 - AUER
 - AUL
 - AUT
 - N
 - A
 - AP

Prescription surfacique

- Espace Boisé Classé (articles L.113-1 et L.113-2 du CU)
- Limitation de la constructibilité pour des raisons d'exposition à des risques (article R.151-34 du CU)
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19° du CU)
- Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19° du CU)
- Parc paysager à préserver (article L.151-19 du CU)
- Élément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- Élément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- STECAL (article L.151.13 du CU)
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L151.23 du CU)
- Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L151.23-2 du CU)
- Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23.2)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol

Prescription linéaire

- Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)

Prescription ponctuelle

- Éléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L151-11 du CU)

A titre informatif

- Périmètre du Site Patrimonial Remarquable Puylaurens

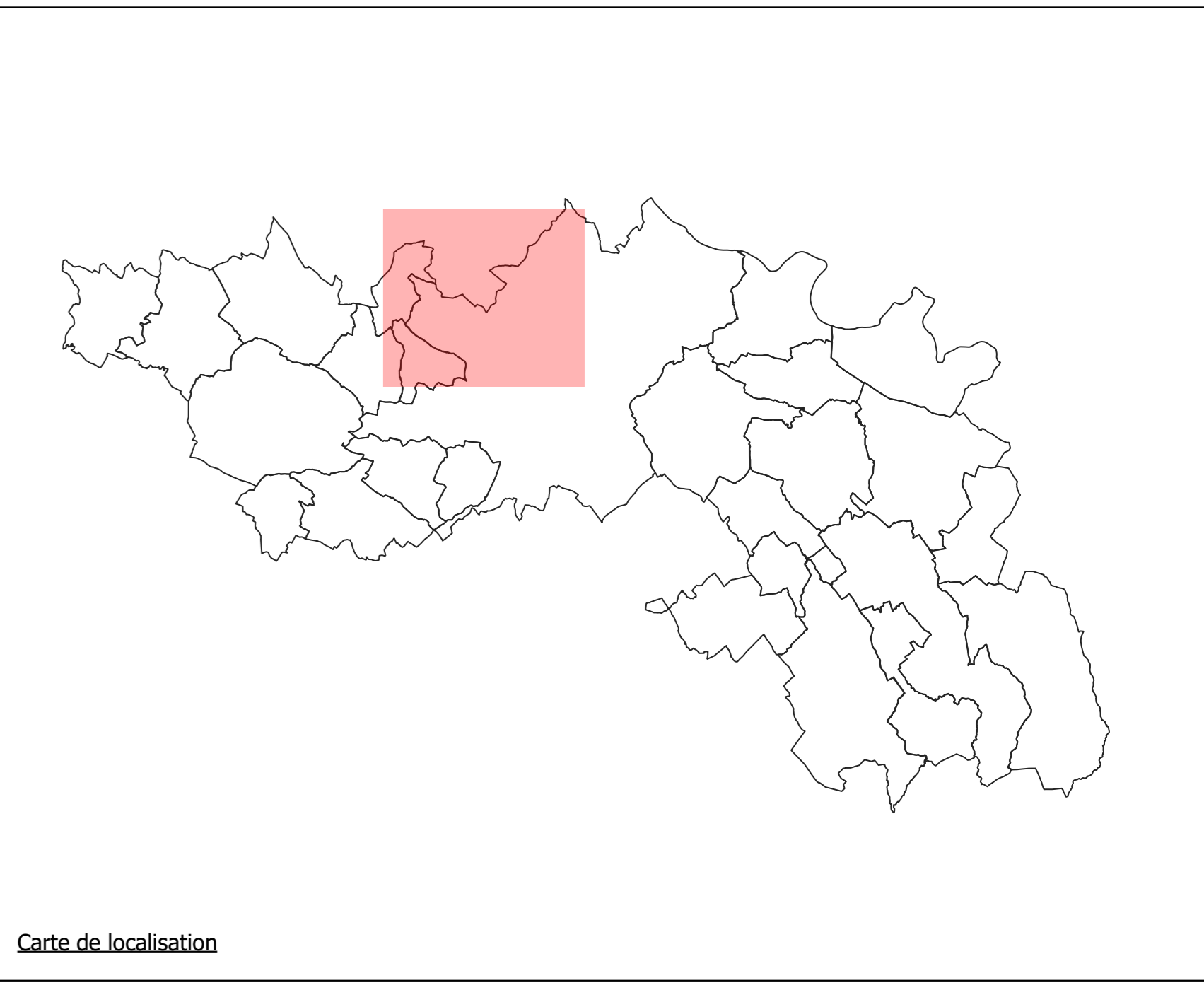
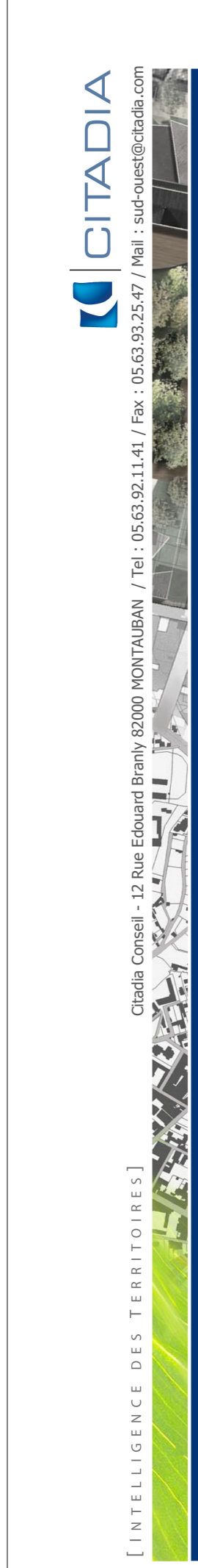
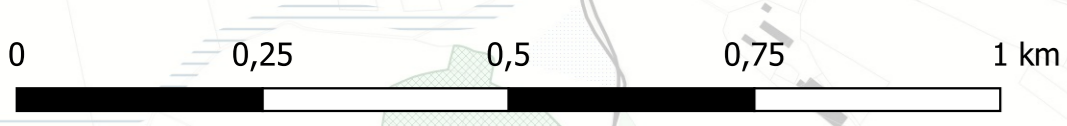


Tableau des emplacements réservés

Numéro ER	Description	Bénéficiaire	Nom ER
8	Elargissement de voirie rue des Moulins de Dretgenq	Commune de Puylaurens	PUY8
14	Elargissement de voirie rue des Moulins de Dretgenq	Commune de Puylaurens	PUY14




Communauté de communes du Sor et de l'Agout
Puylaurens Nord Ouest
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal
- Modification Simplifiée N°1 -
Règlement graphique Plan de zonage réglementaire

Echelle : 1:7 686

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2021 approuvant la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'urbanisme Intercommunal
Le Président,

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Sor et de l'Agout
 Mission: PLUI de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout
 Sources : BD Parcellaire® ; Institut National de l'Information Géographique et Forestière
 Réalisation: Citada Conseil® le 02.03.2022



LEGENDE

Zonage réglementaire

- U
- AU
- AU0
- AUX
- AUX0
- AUE
- AUER
- AUL
- AUT
- N
- A
- AP

Prescription surfacique

- Espace Boisé Classé (articles L.113-1 et L.113-2 du CU)
- Limitation de la constructibilité pour des raisons d'exposition à des risques (article R.151-34 du CU)
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19° du CU)
- Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19° du CU)
- Parc paysager à préserver (article L.151-19 du CU)
- Élément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- Élément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- STECAL (article L.151.13 du CU)
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L151.23 du CU)
- Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L151.23-2 du CU)
- Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23.2)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol

Prescription linéaire

- Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)

Prescription ponctuelle

- Éléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L151-11 du CU)

À titre informatif

- Périmètre du Site Patrimonial Remarquable Puylaurens

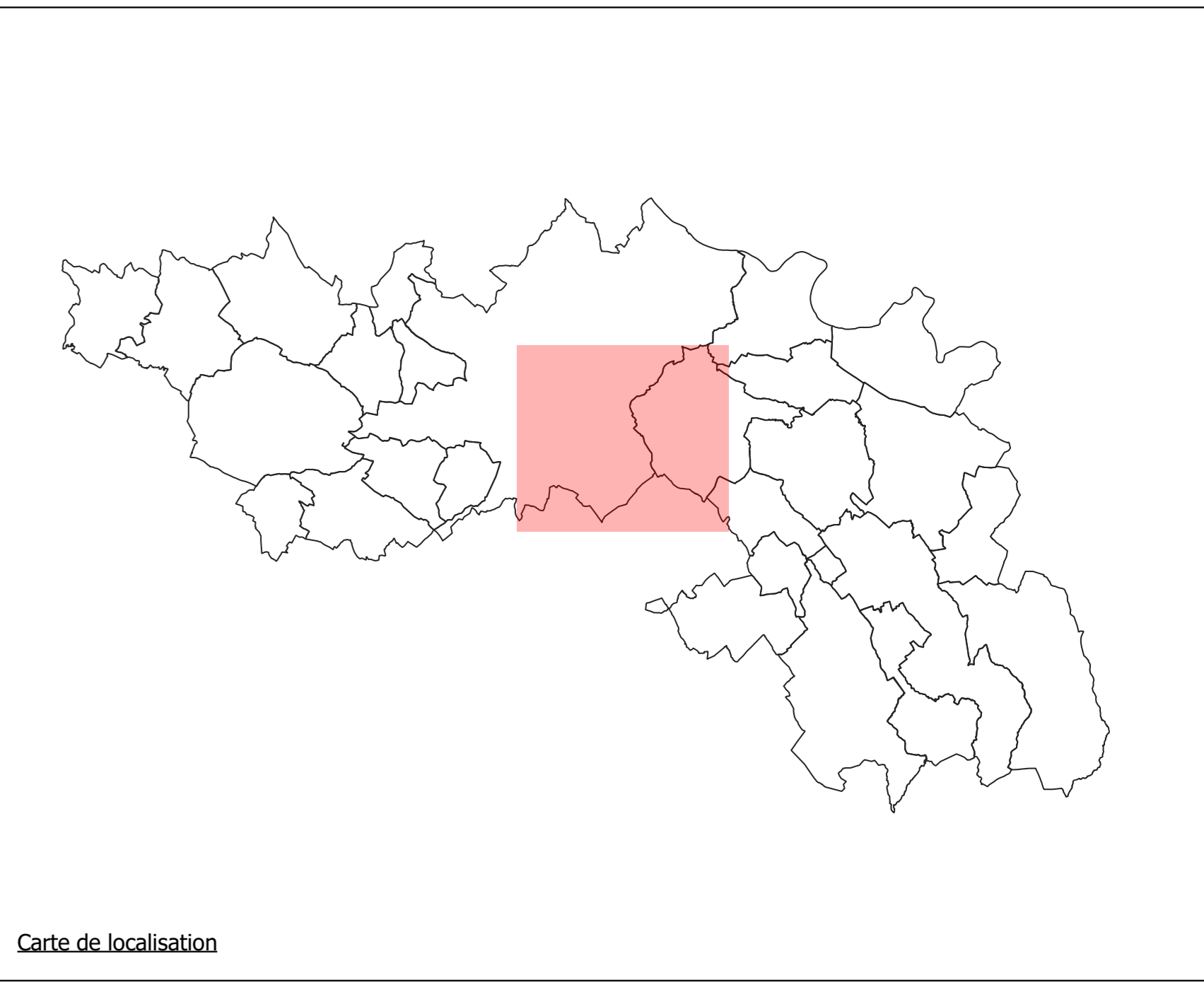
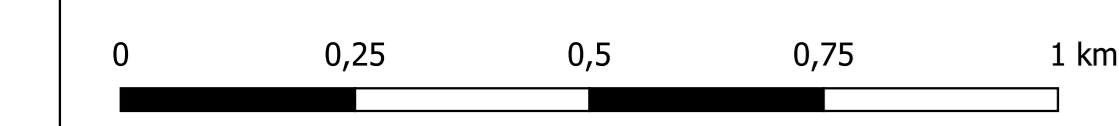


Tableau des emplacements réservés

Numéro ER	Description	Bénéficiaire	Nom ER
1	Cheminement doux	Commune de Puylaurens	PUY1
2	Aménagement rond-point RN126	Commune de Puylaurens	PUY2
3	Élargissement de voirie rue des Moulins de Dretgenq	Commune de Puylaurens	PUY3
4	Création de voirie secteur Prat Martels	Commune de Puylaurens	PUY4
5	Aménagement rond-point RN126	Commune de Puylaurens	PUY5
6	Aménagement rond-point RN126	Commune de Puylaurens	PUY6
7	Liaison autoroutière Toulouse-Castres	Etat	PUY7
8	Élargissement de voirie rue des Moulins de Dretgenq	Commune de Puylaurens	PUY8
9	Réalisation d'un accès et espace vert	Commune de Puylaurens	PUY9
10	Réalisation équipement public	Commune de Puylaurens	PUY10
11	Réalisation équipement public	Commune de Puylaurens	PUY11
12	Réalisation équipement public	Commune de Puylaurens	PUY12
13	Aménagement cheminement piéton	Commune de Puylaurens	PUY13
14	Élargissement de voirie rue des Moulins de Dretgenq	Commune de Puylaurens	PUY14
15	Barreau de Puylaurens	Etat	PUY15
16	Réserve foncière pour de développement de voiries piétonnes et cyclables	Commune de Puylaurens	PUY16
18	Élargissement de voirie rue des Moulins de Dretgenq	Commune de Puylaurens	PUY18





**Communauté de communes
du Sor et de l'Agout**

Puylaurens Sud Est

**PLAN LOCAL
D'URBANISME
intercommunal**

- Modification Simplifiée N°1 -


**Règlement graphique
Plan de zonage réglementaire**

Echelle : 1:8 066

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2021
approuvant la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'urbanisme Intercommunal

Le Président,

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes du Sor et de l'Agout
Mission: PLUI de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout
Sources: BD Parcellaire®; Institut National de l'Information Géographique et Forestière®
Réalisation: Citada Conseil® le 02.03.2022



- LEGENDE**
- Zonage réglementaire**
- U
 - AU
 - AU0
 - AUX
 - AUX0
 - AUE
 - AUER
 - AUL
 - AUT
 - N
 - A
 - AP
- Prescription surfacique**
- ESpace Boisé Classé (articles L.113-1 et L.113-2 du CU)
 - Limitation de la constructibilité pour des raisons d'exposition à des risques (article R.151-34 du CU)
 - Emplacement réservé
 - Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19° du CU)
 - Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19° du CU)
 - Parc paysager à préserver (article L.151-19 du CU)
 - Élément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
 - Élément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
 - STECAL (article L.151.13 du CU)
 - Orientations d'aménagement et de programmation
 - Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L151.23 du CU)
 - Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L151.23-2 du CU)
 - Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23.2)
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Prescription linéaire**
- Haie, alignement d'arbre (L.151-23 du CU)
- Prescription ponctuelle**
- Élément de paysage bâti (L.151-19 du CU)
 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L.151-11 du CU)
- À titre informatif**
- Périmètre du Site Patrimonial Remarquable Puy-laurens

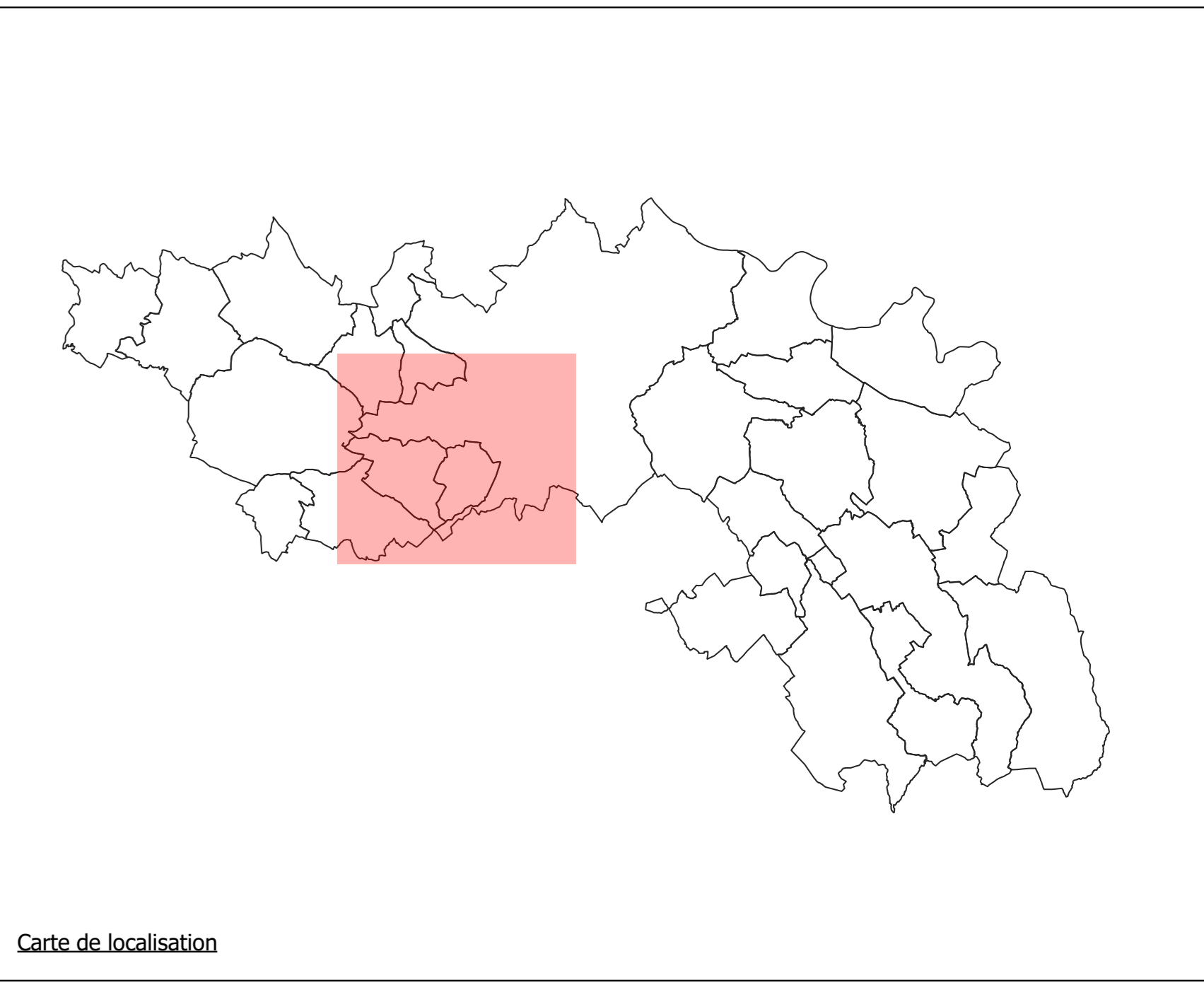
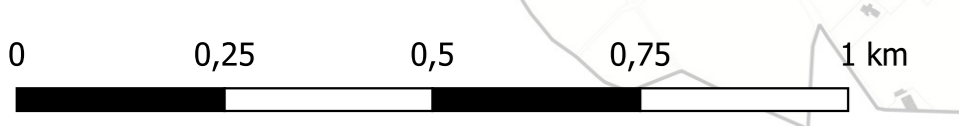


Tableau des emplacements réservés

Numéro ER	Description	Bénéficiaire	Nom ER
1	Cheminement doux	Commune de Puy-laurens	PUY1
2	Aménagement rond-point RN126	Commune de Puy-laurens	PUY2
3	Élargissement de voirie rue des Moulins de Dretgenq	Commune de Puy-laurens	PUY3
4	Création de voirie secteur Prat Martels	Commune de Puy-laurens	PUY4
5	Aménagement rond-point RN126	Commune de Puy-laurens	PUY5
6	Aménagement rond-point RN126	Commune de Puy-laurens	PUY6
7	Liaison autoroutière Toulouse-Castres	Etat	PUY7
8	Élargissement de voirie rue des Moulins de Dretgenq	Commune de Puy-laurens	PUY8
9	Réalisation d'un accès et espace vert	Commune de Puy-laurens	PUY9
10	Réalisation équipement public	Commune de Puy-laurens	PUY10
11	Réalisation équipement public	Commune de Puy-laurens	PUY11
12	Réalisation équipement public	Commune de Puy-laurens	PUY12
13	Aménagement cheminement piéton	Commune de Puy-laurens	PUY13
14	Élargissement de voirie rue des Moulins de Dretgenq	Commune de Puy-laurens	PUY14
15	Élargissement de voirie au hameau de Saint-Loup	Etat	PUY15
15	Barreau de Puy-laurens	Etat	PUY15
16	Réserve foncière pour de développement de voiries piétonnes et circulaires	Commune de Puy-laurens	PUY16
17	Élargissement de voirie rue des Moulins de Dretgenq	Commune de Puy-laurens	PUY17
18	Élargissement de voirie rue des Moulins de Dretgenq	Commune de Puy-laurens	PUY18






**Communauté de communes
du Sor et de l'Agout**

Puy-laurens Sud Ouest

**PLAN LOCAL
D'URBANISME
intercommunal**

- Modification Simplifiée N°1 -

**Règlement graphique
Plan de zonage réglementaire**

Echelle : 1:9 093

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2021
approuvant la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'urbanisme Intercommunal

Le Président,

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Sor et de l'Agout
Mission: PLUI de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout
Sources: BD Parcellaire®; Institut National de l'Information Géographique et Forestière®
Réalisation: Citada Conseil® le 02.03.2022